



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance publique du 2 octobre 2019 à 18h00

LE PRESIDENT CERTIFIE :

1-Que la convocation de tous les membres en exercice du Comité Syndical a été faite le 24 septembre 2019 ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Comité Syndical a été affichée par extrait, à la porte du siège de Roannaise de l'Eau, Syndicat du Cycle de l'Eau, 63 rue Jean Jaurès à Roanne, et qu'il n'a pas été présenté d'observations.

2-Que le nombre des membres en exercice, au jour de la séance était de 20 sur lesquels il y avait 15 présents, à savoir :

M.Fréchet Président, MM.Marcuccilli, Thirouin, Dumas, Bost Vice Présidents, MM.Dru, Couty, Couturier , Meunier,Thivend, Lagarde, Prunet, Ciron,Mme Fillon Délégués titulaires Délégué suppléant M.Godinot.

Absents avec excuses : MM. Jevaudan, Astier,Villemagne, Detour, Desbenoit,Grouiller.

Secrétaire élu pour la durée de la session : M.Marcuccilli

A l'ouverture de la séance, M. le Président a déposé sur le bureau de l'assemblée le pouvoir écrit donné à un collègue par les membres du Comité Syndical empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

NOM DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES
M.Desbenoit	M.Ciron

Le Comité Syndical a donné acte de dépôt.

N°2019-43

**RENOUVELLEMENT DU
BAIL DE L'AIRE DE
LOISIRS
A RENAISSON**

LOCATIONS

Monsieur le Président soumet au Comité Syndical le rapport suivant :

Vu la délibération n°2018-36 du Comité Syndical du 26 septembre 2018 donnant délégation de pouvoir au Président pour établir les contrats de location et le règlement d'utilisation des sites de Roannaise de l'Eau.

Vu le bail commercial du 26 février 2010 relatif à l'exploitation de jeux de plein air au lieu-dit La Tâche sur la commune de Renaison pour une durée de 9 ans.

Considérant que ce bail est à renouveler.

Considérant que Roannaise de l'Eau, le bailleur renouvelle le bail avec le preneur Madame Françoise Boucher.

Considérant que certaines clauses du bail initial seront modifiées notamment sur le droit à Roannaise de l'Eau d'avoir accès tous les jours de l'année, 24h sur 24h à l'exutoire dans le Renaison de l'épaisseur ainsi qu'aux regards techniques situés dans l'emprise de l'aire de loisirs.

Considérant que ce bail est consenti et accepté pour une durée de neuf années entières et consécutives qui commencera à courir rétroactivement à compter de la dernière signature de l'avenant.

En conséquence, il est demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accorder à Madame Françoise Boucher le renouvellement de son bail commercial pour l'aire de loisirs au lieu-dit La Tâche à Renaison ;
- dire que ce bail commercial prendra effet rétroactivement à compter de la dernière signature de l'avenant ;
- approuver le bail précité ;
- autoriser Monsieur le Président à signer le bail commercial et exécuter toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au Registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme,
Roanne,

8 OCT. 2019

Le Président

Daniel FRECHET

ADOpte A L'UNANIMITE